

Adapter le parcours judiciaire au rythme et aux vécus des victimes et des survivantes

**Présentation de Valérie Gilker-Létourneau
lors des consultations du Comité d'experts**

**Rapport écrit remis au
Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes
d'agressions sexuelles et de violence conjugale
Mardi 3 mars 2020**

**Valérie Gilker-Létourneau
Co-coordonnatrice
L'R des centres de femmes du Québec
418 - 469 rue Jean-Talon ouest,
Montréal (Québec) H3N 1R4**



**L'R des centres
de femmes
du Québec**

Mesdames, Messieurs,

Vous retrouverez ci-dessous l'essentiel de la présentation que j'ai faite au nom de L'R des centres de femmes du Québec, le vendredi 7 février 2020, lors des consultations du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et conjugales.

La présentation a été faite avec l'objectif transversal d'informer le comité d'experts de la présence, partout au Québec, de ressources féministes communautaires outillées pour accueillir, conscientiser et accompagner les femmes victimes ou survivantes d'agressions sexuelles. Variable d'une région à l'autre, en fonction de la présence ou de l'absence d'autres ressources spécialisées en violences faites aux femmes, l'offre de services des centres de femmes du Québec est à la fois générale, dans le sens où les intervenantes peuvent accompagner des femmes vivant toutes les problématiques, à la fois spécialisée, dans le sens où les intervenantes de centres ont une connaissance fine de la condition féminine puisqu'elles sont le service communautaire de première ligne gratuit, avec pignon sur rue, dans toutes les communautés du Québec. Les recommandations formulées ci-dessous sont donc enracinées dans une pratique d'intervention féministe québécoise riche et diversifiée à l'image des femmes qui peuplent son large territoire.

UN PLUS GRAND ACCÈS À LA JUSTICE... POUR QUI ?

Saviez-vous que 70 % des femmes victimes de violences ne sont pas représentées dans les statistiques officielles ? Violentées par leur conjoint ou conjointe, agressées sexuellement, contrôlées économiquement ou psychologiquement, ces femmes font le choix de se tourner vers leur réseau, vers leur famille ou vers des solutions communautaires et anonymes. Dans les centres de femmes, nous travaillons avec elles autant qu'avec celles qui font le choix d'aller vers la police ou qui ont besoin d'hébergement communautaire pour se mettre en sécurité. Ce travail, avec les victimes des différentes formes de violence conjugale ou de violence sexuelle, les centres de femmes le font depuis près de 40 ans.

En écoutant ces femmes, les intervenantes de notre regroupement s'assurent de répondre à leurs besoins, à leurs questions, en orientant ces femmes vers la sécurité. Pour que les victimes ou les survivantes reviennent au centre après le dévoilement, il importe que les travailleuses dans nos 85 ressources soient réellement à l'écoute de ces femmes, dans le non-jugement. L'intervention féministe qui est pratiquée dans les centres de femmes outille les femmes pour qu'elles se créent un scénario de protection, tout en respectant leur rythme et leur choix, inconditionnellement. C'est un juste équilibre à maintenir.

LES BARRIÈRES QUI FREINENT L'ACCÈS À LA JUSTICE

Cet équilibre recherché dans les centres de femmes est loin d'être atteint dans le système de justice. D'après vous, comment est-il possible d'avoir confiance en la Justice lorsqu'on entend des histoires comme celle de Marylène Lévesque, une jeune femme qui a été assassinée

précisément parce que la Justice a envoyé vers elle un homme capable de meurtre ? Cette histoire incarne bien un des signifiants, une des perceptions, qui se dégagent du système de justice. **Le système de justice ne semble pas capable de mettre en sécurité les femmes, non plus que leurs enfants.** L'apparent manque de capacité du système à réellement mettre les femmes et les enfants en sécurité joue pour beaucoup dans leur choix d'aller ou non vers ce système, puisque ce sont réellement les premières motivations des femmes à dénoncer formellement leurs agresseurs : garantir leur sécurité et celle de leurs enfants.

L'histoire de Marilène Lévesque permet d'illustrer un autre frein à la Justice, parce qu'elle montre à quel point **les biais inconscients du personnel de nos institutions peuvent avoir des conséquences graves et réelles sur l'intégrité, la sécurité, voire la vie, des femmes et de leurs enfants.** Dans l'histoire de Marilène, il est possible de réaliser que la putophobie dont font preuve certains membres du personnel des services carcéraux a eu pour conséquence de diriger un meurtrier vers un groupe social vulnérable en particulier, résultant dans la mort d'une femme appartenant à ce groupe marginalisé. D'autres exemples, moins graves, pourraient être donnés. Pensons au *slutshaming* qui est vécu par les dénonciatrices lors des contre-interrogatoires, lors des procès. Traitées comme témoins de leurs propres agressions, les victimes ou survivantes d'agressions sexuelles sont interrogées, leur parole est mise en doute, leurs comportements sont jugés, scrutés à la loupe, ce qui les fait sentir comme de « mauvaises filles » ou comme des « femmes aux mœurs légères ». Elles sont bien souvent humiliées.

Plusieurs victimes ou survivantes se demandent donc pourquoi elles s'imposeraient de vivre l'humiliation d'un procès si, de toute manière, le système de justice est incapable de protéger leur intégrité, de garantir leur sécurité ou celle de leurs enfants.

ADAPTER LE PARCOURS DE JUSTICE ET OUTILLER LES MEMBRES DU PERSONNEL

Les centres de femmes sont bien placés pour savoir à quel point les discriminations vécues par les femmes freinent leur accès à la justice. D'entrée de jeu, parce que les femmes qui viennent au centre pour cause de violences mettent souvent beaucoup de temps à faire le premier pas à cause des discriminations internalisées, ou biais inconscients. En effet, comme tout le monde, elles ont internalisé les préjugés sexistes et, par conséquent, elles ont peur de réaliser ce qu'elles vivent vraiment, peur de vivre la honte, la culpabilité d'être « encore là ». Elles se jugent bien souvent elles-mêmes d'être encore en couple avec une personne violente. Elles vivent un sexisme internalisé que les travailleuses du centre de femmes œuvrent à déconstruire avec elles.

Ayant donc tendance à se condamner elles-mêmes, lorsqu'elles arrivent au centre, **il est primordial qu'elles reçoivent un accueil chaleureux et exempt de discriminations** : dans la plupart des centres de femmes, ce sont des bénévoles qui, étant déjà passées par là,

connaissent l'importance du premier contact. Elles prennent leur manteau, leur offrent un café, leur font faire le tour de la maison en leur présentant les activités et services de l'organisme. Le type de soin offert aux victimes et aux survivantes est crucial au succès de leur démarche d'émancipation et de justice.

Imaginez ce qui arrive si, lors de ce premier contact, un commentaire discriminatoire est formulé. Imaginez ce qui arrive si, lors de ce premier contact ou même d'un éventuel contact, les femmes du centre ont des comportements discriminatoires. Plutôt que de se sentir en sécurité, la victime ou la survivante demeurera sur ses gardes. Plutôt que de s'autoriser à ressentir, la victime ou la survivante demeurera en mode de protection, de vigilance. Elle ne sera pas dans un espace sécuritaire. Si de telles situations peuvent se produire dans des espaces féministes, gérés par et pour des femmes, imaginez un peu ce que vivent les victimes ou les survivantes tout au long de leur processus à l'intérieur du système de justice.

Il importe de souligner que depuis environ sept ans, L'R des centres de femmes du Québec forme ses membres pour que les femmes à la croisée de différentes oppressions puissent être accueillies adéquatement. Loin d'avoir terminé ce virage, L'R peut néanmoins affirmer avoir mis en place une série d'outils d'intervention, d'espaces d'échanges, pour que les intervenantes de son regroupement puissent dépister adéquatement les situations de violences vécues par les femmes vivant une diversité d'oppressions et intervenir en prenant en considération les effets comportementaux induits par l'entrecroisement des oppressions vécues.

Sans affirmer ici qu'il est possible que le parcours de justices des victimes ou des survivantes soit exempt de discriminations systémiques, il est par ailleurs possible d'encourager des bonnes pratiques.

- *Former des membres du personnel intervenant auprès des victimes et des survivantes pour qu'il soit sensibilisé aux différentes réalités vécues par ces dernières ;*
- *Multiplier les collaborations avec les centres de femmes lors des démarches judiciaires pour soutenir les victimes et les survivantes dans leurs démarches.*

LES IMPACTS MULTIPLES DE N'ÊTRE PAS RECONNUES COMME VICTIMES OU SURVIVANTES

Être considérées comme témoins, et non comme victimes, c'est revictimisant. Cette posture place la victime en position de défense, de justification, alors que la socialisation des femmes les freine déjà à se reconnaître comme victimes. Il y a une forme d'injustice dans le traitement réservé aux victimes ou survivantes, comparativement à l'agresseur qui, lui, est traité comme innocent, hors de tous doutes raisonnables.

À cet effet, des tribunaux spécialisés sont une excellente idée, de manière à ce que les survivantes ou victimes puissent être traitées avec dignité ou respect. Si ceci pouvait de plus permettre une plus grande collaboration entre les tribunaux impliqués, les femmes en sortiraient gagnantes :

- *Mettre sur pieds des tribunaux spécialisés dans lesquels les victimes ou les survivantes ne seraient pas considérées comme témoins ;*
- *Mettre sur pieds des tribunaux spécialisés dans lesquels les tribunaux impliqués collaboreraient simultanément.*

COMPTER SUR LES CENTRES DE FEMMES MEMBRES DE L’R PARTOUT AU QUÉBEC

Les travailleuses des 85 centres de femmes membres de L’R, qui sont un total d’environ 300, accompagnent les victimes et les survivantes, avec une cohésion au niveau des pratiques d’intervention, et ce, grâce à la formation continue offerte par le regroupement. Les centres de femmes utilisent l’intervention féministe, sont gratuits, accessibles, et présents dans toutes les régions du Québec. Ainsi, bien que les centres soient des services généraux, qu’ils aient donc un mandat plus large que leurs consœurs des calacs, des maisons d’hébergement de première ou de deuxième étape ; ils accompagnent néanmoins des victimes et des survivantes de violences conjugale ou sexuelle.

D’abord, parce que la prévalence de ces problématiques est si grande au sein de la population féminine, que le fait d’être un service de première ligne spécialisé en condition féminine fait en sorte que, inévitablement, partout dans la province, les centres de femmes sont très souvent le premier service vers lequel se dirigent les victimes ou les survivantes. Ensuite, l’absence d’autres ressources gratuites, visibles et accessibles partout sur le territoire québécois, explique aussi pourquoi tant de victimes ou de survivantes se tournent vers les généralistes de la condition féminine : il n’y a souvent pas d’autres endroits où aller (notamment certains secteurs de l’Abitibi-Témiscamingue, du Bas-St-Laurent, de la Côte-Nord, de l’Estrie, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine, du Nord-du-Québec). En dernier lieu, les centres de femmes travaillent en partenariat avec les groupes de femmes qui se concentrent sur certaines violences de manière spécifique. Souvent, d’ailleurs, les centres de femmes ont travaillé à la fondation de ces autres organismes ! Nous ne serons jamais trop nombreuses à lutter contre les violences faites aux femmes. Bref, lorsque les femmes en ont besoin, les centres de femmes les réfèrent aux organismes spécialisés : un excellent travail d’équipe s’opère dans la plupart des régions administratives.

En guise de conclusion, nous tenons à insister sur l’importance des centres de femmes dans la vie des victimes et des survivantes, partout au Québec. Nous enjoignons votre comité d’experts à valoriser leur travail dans ses recommandations. Les savoirs expérientiels des centres de femmes, enrichis par les recherches partenariales faites entre L’R et le milieu universitaire,

résultent en des pratiques réellement soutenantes pour les femmes. Celles-ci sont respectées dans leur intégrité, développent leur confiance en elles, mettent en place des moyens pour se sécuriser et sécuriser leurs enfants. Dans leurs démarches, si elles font le choix de dénoncer leur agresseur, elles seront accompagnées par le centre de femmes ou par une ressource spécialisée, telle que les cavac, à leur choix. Bref, souhaitant plus de justice et de protection pour les femmes et leurs enfants, les centres de femmes vous invitent à les inclure dans la recherche comme dans la mise-en-œuvre des solutions parce qu'ils sont bien placés pour identifier comment adapter le parcours judiciaire au rythme et aux vécus des victimes et des survivantes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.